NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/830
28 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 28 JUILLET 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 26 juillet 1999, je vous ai fait savoir que j'avais décidé de poursuivre la constitution des listes électorales pour la consultation qui doit prochainement avoir lieu au Timor oriental (voir S/1999/822). Après m'être entretenu hier avec mon Représentant personnel pour le Timor oriental, M. Jamsheed Marker, et sur l'avis de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), je tiens à porter à votre connaissance que j'ai décidé de reporter au 30 août 1999 la date de ce scrutin. J'ai fait part de ma décision aux Gouvernements indonésien et portugais.

Cette décision procède de considérations techniques et tient au retard qu'a connu l'inscription des électeurs sur les listes, entamée à la mi-juillet — retard causé à l'époque par la nécessité d'obtenir une amélioration de la sécurité. Il est indispensable pour que le scrutin soit probant que les listes électorales soient fiables. Il m'a été indiqué qu'il fallait à la MINUTO plus de temps pour vérifier les listes électorales, leur donner la publicité voulue et laisser la possibilité d'introduire une procédure de recours en bonne et due forme.

Le Conseil notera que la nouvelle date du scrutin est donc postérieure de plus de trois semaines à celle du 8 août 1999, qu'il avait envisagée à l'origine dans la résolution 1246 (1999) par laquelle il a créé la MINUTO. Je souhaite donc lui demander d'autoriser une prorogation d'un mois du mandat actuel de la MINUTO, qui lui permette de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées.

Comme prévu dans l'accord du 5 mai 1999 (A/53/951-S/1999/513), l'Organisation des Nations Unies maintiendra une présence au Timor oriental après la consultation. L'Organisation planifie actuellement cette présence, qui fait l'objet d'entretiens avec les Gouvernements indonésien et portugais. La question a été au centre de la réunion des hauts responsables tenue les 15 et 16 juillet 1999. J'ai l'intention d'en rendre prochainement compte au Conseil.

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-22117 (F) 280799 280799